



Communiqué de presse

Signature d'une convention entre la Ville de Saint-Herblain et les ASEC pour les centres socioculturels

Mercredi 8 juillet 2026

Dans le cadre d'une nouvelle dynamique autour de la politique d'animation de la vie sociale pour les centres socioculturels, la Ville de Saint-Herblain et les Associations Socioéducatives et Culturelles (ASEC) du Bourg, du Sillon de Bretagne et du Soleil Levant ont travaillé ensemble à un nouveau schéma du secteur socioculturel herblinois.

Ce dernier repose sur une plus grande autonomie des centres socioculturels, avec le soutien financier et matériel renforcé de la Ville, afin de maintenir le niveau d'activités proposé aux habitantes et habitants.

Ce nouveau schéma se traduit par la signature d'une convention d'objectifs, de moyens et de partenariat entre la Ville et chaque ASEC. Cette convention définit :

- Les modalités de gouvernance de l'animation socioculturelle à Saint-Herblain ;
- Les relations financières entre la Ville et les ASEC ;
- Les modalités de gestion des moyens mis à disposition des centres socioculturels pour accompagner la mise en œuvre des projets sociaux portés par les associations.

Cette convention sera mise en œuvre à compter du 1er septembre 2026 pour une durée de 16 mois. À l'issue, les partenaires en tireront un bilan ce qui leur permettra alors de procéder à des ajustements si nécessaires pour une nouvelle convention.

Le centre socioculturel du Grand B fonctionnant aujourd'hui dans le cadre d'une municipalisation n'est pas concerné par ce schéma.

Contact presse
Ville de Saint-Herblain

Service communication
Tél : 02 28 25 20 31
communication@saint-herblain.fr



Invitation presse

Bertrand Affilé, maire de Saint-Herblain, invite les journalistes à assister à la signature officielle de ces conventions entre la Ville et les ASEC, le :

Jeudi 9 juillet 2026 à 16h
Salle des élus – Hôtel de Ville de Saint-Herblain

Contact presse
Ville de Saint-Herblain

Service communication
Tél : 02 28 25 20 31
communication@saint-herblain.fr

